Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_22-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Patrick LE DIFFON, sur convocations en date des 13 et 19 février 2026 qui leur ont été adressées par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Martial LE BRETON ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Fabrice CARO (à partir de la délibération n°CC-024/2026) ; Sophie COUTANT ; Jacques BIHOUÉE ; Edwige MESSAGER ; André BRIEND ; Kévin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Jean-Paul CARAFRAY ; Stéphane ROUAULT ; Joël LEMAZURIER ; Maryvonne GUILLEMAUD ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET (à partir de la délibération N°CC-025/2026) ; Jean-Yves JOSSE ; Martine GOUEDO ; Michel PHILIPPE ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Solène LE MOING ; Yves CHASLES ; Gérard REYNAUD ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Yolande MOREUL ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Philippe LOUAPRE ; Patrick LE DIFFON ; Chantal NICOLAS ; Maurice OLIVIER ; Elisabeth DERVAL ; Jacques MIKUSINSKI ; Hélène de ROECK ; Jean-Michel BARREAU ; Ghislaine de GIVRÉ ; Alain HERVÉ ; Monique GARAUD ; Pierre-Jean JARNO ; Ghislaine COUDÉ-PELARD ; Christophe LAUNAY (à partir de la délibération N°CC-023/2026) ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Christian LE NOË ; Hervé BRULÉ ; Jean-Charles SENTIER ; Annick DELSAUT ; Michel GORTAIS ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Nathalie GEFFROY.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Didier GRELIER donne pouvoir à Fanny LARMET ; Anne VACHON donne pouvoir à Yves CHASLES.

Conseillers communautaires absents :
Jean-Marc DUBOT.

Kévin ARGENTIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 51, 52 à partir de la délibération N°CC-023/2026, 53 à partir de la délibération N°CC-024/2026 et 54 à partir de la délibération N°CC-025/2026
Votants : 52, 53 à partir de la délibération N°CC-023/2026, 54 à partir de la délibération N°CC-024/2026 et 56 à partir de la délibération N°CC-025/2026
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer

OBJET : N°CC-022/2026 – PROPOS LIMINAIRES – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATIONS DU CONSEIL.

Par délibérations N°CC-054/2020 du 16 juillet 2020, N°CC-085/2023 du 15 juin 2023 et N°CC-084/2025 du 22 mai 2025, le conseil communautaire a décidé, conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, de déléguer au président un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_22-DE

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions prises par le président. Ces décisions sont les suivantes :

⇨ Décider de la conclusion, de la révision et de la reconduction du louage de choses, à titre gratuit ou onéreux, sur le domaine public ou privé, pour une durée n'excédant pas douze ans.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-172/2025	31/12/2025	Preneur : S.M.C.M – avenant 1 Localisation : bâtiment – PA de Brocéliande – Ploërmel Objet de l'avenant : prolongation de la convention pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 31/01/2028. L'avenant prendra effet à compter du 01/02/ 2026 Type d'usage : serrurerie, métallerie, chaudronnerie Autres clauses : inchangées.
N°D-173/2025	31/12/2025	Preneur : Monsieur Frédéric PRETESEILLE Localisation : parcelles YE 421, YE 374 et YE 371 (P) – PA La Bourdonnaye – Forges-de-Lanouée Type d'usage : exploitation agricole conventionnelle Durée : 3 ans à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2028 Montant : gratuit en contrepartie de l'entretien des parcelles.
N°D-004/2026	15/01/2026	Preneur : Ville de Ploërmel Biens mis à disposition : véhicules benne Renault Midliner 1342 WD 56 et scène mobile Guillet 3363-YC-56 Type d'usage : essai de mise en place de la scène sur l'esplanade des Carmélites Durée : la journée du 20/01/2026 de 08h00 à 17h30 Montant : gratuit.
N°D-008/2026	23/01/2026	Preneur : Ville de Ploërmel Localisation : façade immeuble 10 boulevard des Carmes – Ploërmel Type d'usage : installation de dispositifs de vidéoprotection Durée : 10 ans, du 01/12/2025 au 30/11/2035 Montant : gratuit.
N°D-009/2026	26/01/2026	Preneur : Association La Santé de la Famille Localisation : salle de réunion – pôle social – Ploërmel Type d'usage : organisation de rencontres et de temps de partage autour des problématiques d'addiction Durée : 12 mois, du 01/01/2026 au 31/12/2026 selon le planning établi Montant : gratuit.
N°D-010/2026	26/01/2026	Preneur : Association Échange Partage et Deuil Localisation : salle de réunion – pôle social – Ploërmel Type d'usage : organisation de rencontres et de temps de partage autour du sujet du deuil Durée : 12 mois, du 01/01/2026 au 31/12/2026 selon le planning établi Montant : gratuit.
N°D-011/2026	26/01/2026	Preneur : Commune de Néant-Sur-Yvel Bien mis à disposition : chalet de l'office de tourisme Type d'usage : aménagement d'un accueil et d'un espace boutique pour valoriser la Table ronde Durée : 36 mois, du 15/01/2026 au 14/01/2029 Montant : gratuit.
N°D-012/2026	26/01/2026	Preneur : Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance (A.D.E.P.A.P.E) Localisation : salle de réunion – pôle social – Ploërmel

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_22-DE

		Type d'usage : organisation de permanences d'accueil par une conseillère en économie sociale et familiale Durée : 12 mois, du 06/03/2026 au 05/03/2027 selon le planning établi Montant : gratuit.

⇨ **Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit le montant du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-001/2026	13/01/2026	Objet du marché : déconstruction de la maison de l'enfance de Ploërmel Titulaire : LE PELVE – TREALVE (Saint-Avé, 56) Montant : 66 720,00 € HT.
N°D-002/2026	13/01/2026	Objet du marché : entretien végétal des circuits de randonnée de Ploërmel Communauté Titulaire : ID VERDE (Ploeren, 56) Durée : 1 an à compter du 08/03/2026, reconductible 2 fois 1 an soit maximum 3 ans Montant : Lots – Désignation – Maximum HT annuel 1 – Circuit Le Petit Pélot – 4 000,00 € ; 2 – Secteur de Josselin – 7 500,00 € ; 3 – Secteur de Mauron – 7 500,00 € ; 4 – Secteur de Ploërmel – 7 500,00 € ; 5 – Secteur de la Trinité Porhoët – 7 500,00 €.
N°D-003/2026	13/01/2026	Objet du marché : pré-étude d'aménagement sur les parcs d'activités du Bois Vert (tranche 3) et de Brocéliande (tranche 3) – avenant 1 Titulaire (mandataire du groupement) : GÉO BRETAGNE SUD (Vannes, 56) Objet de l'avenant : ajout de la prestation « mise en forme d'un dossier d'examen cas par cas préalable à étude d'impact relatif à l'extension du PA du Bois Vert à Ploërmel » Montant initial : - Tranche ferme : 114 900,00 € HT - Tranche optionnelle 1 : 25 200,00 € HT Incidences financières : + 1800,00 € HT soit une augmentation de 1,5% Nouveau montant : - Tranche ferme : 116 700,00 € HT - Tranche optionnelle 1 : 25 200,00 € HT.
N°D-005/2026	20/01/2026	Objet du marché : groupement de commandes pour le renouvellement d'ouvrages d'assainissement sur la commune de Val d'Oust (MS9) – avenant 1 Titulaire : TPC OUEST (Saint-Avé, 56) Objet de l'avenant : ajout d'un réseau de refoulement en PEHD Ø140 mm sur environ 540 ml le long de la rue du Val et jusqu'aux rives de l'Oust en bas de la rue Beaurivage Montant initial : 1 145 316,35 € HT Incidences financières : + 65 745,50 € HT Nouveau montant : 1 211 061,85 € HT.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260226-CC_20260226_22-DE

N°D-006/2026	20/01/2026	Objet du marché : location de 2 chargeurs télescopiques neufs de type agricole pour les déchèteries de Ploërmel Communauté – avenant 1 Titulaire : Établissement E NORMAND (Elven, 56) Objet de l'avenant : ajustement de la date de début de location des télescopiques en raison des dates de livraison du matériel - Pour le télescopique de la déchèterie de Ploërmel : 10/11/2025 - Pour le télescopique de la déchèterie de Guillac : 15/01/2026 Montant initial : 63 036,00 € HT Incidences financières : aucune.

⇨ Passer des contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités y afférentes

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-007/2026	20/01/2026	Objet : indemnisation directe par Ploërmel Communauté du sinistre relatif au dommage survenu sur le portail du cabinet d'orthodontie du docteur Omnes à Ploërmel par un véhicule du service déchets pour un montant de 41,06 € TTC.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants :** 52
. **Pour :** 52
. **Contre :** 0
. **Abstention :** 0
. **Suffrages exprimés :** 52
. **Majorité absolue :** 27

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **PREND ACTE** des décisions prises par le président par délégations du conseil.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Patrick LE DIFFON

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Kévin ARGENTIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.